

Certificat de Contrôle des Connaissances

Après votre formation au plomb à 10m et au 22LR à 25m, un contrôle de vos connaissances va être effectué par un instructeur, afin de valider ou non votre formation par un Certificat de Contrôle des Connaissances.

Ce contrôle se présentera sous la forme d'un QCM (Questionnaire à Choix Multiple).

Ce certificat est indispensable pour tout nouveau licencié et s'obtient au sein du club sous le contrôle du Président du club ou d'une personne désignée par lui (parmi les arbitres, brevetés d'État ou fédéraux, animateurs, initiateurs, etc.).

Le manuel d'initiation du tireur sportif doit être étudié. Il fournit l'ensemble des réponses aux questions posées aux nouveaux licenciés dans le cadre du Questionnaire à Choix Multiple (Q.C.M.). Pour obtenir ce certificat le candidat doit répondre correctement à 20 questions éliminatoires.

Exemple de question posée :

Pendant que d'autres tireurs sont aux cibles, qu'a le droit de faire un tireur resté au pas de tir ?

- Régler son arme Laisser le chargeur engagé Manipuler son arme
 Ne pas toucher à son arme

[Retour Accueil du site](#)